

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 02/06/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

Présents (15) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

Absents représentés (3) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne GACHON : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (7) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Paul MARTINEZ
- Pascale GRIPON
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire de séance : Eddy GOMMERET ;

DELIBERATION D2025-46 – TARIFS COMMUNAUX – MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES A L'INSTALLATION DES FORAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU REGLEMENT D'OCCUPATION

Monsieur le Maire indique que suite aux négociations engagées avec les forains lors du dernier carnaval, il convient de modifier les tarifs applicables à l'utilisation temporaire du domaine public par les forains pour tenir compte d'une fréquentation plus faible de la fête foraine l'hiver que l'été. Il est proposé de mettre en place 2 tarifs différenciés selon la saison.

Un tarif plein sera appliqué entre juin et septembre et le second, minoré de 30%, sera acquitté le reste de l'année. Les tarifs proposés, applicables pour chaque jour effectif d'ouverture des manèges sont les suivants :

	Prix par jour travaillé de juin à septembre	Prix par jour travaillé d'octobre à mai
1^{ère} catégorie : gros métiers (scooters adultes, casseroles, tagada, chenille...)	60 €	42 €
2^{ème} catégorie : manèges moyens (Enfantins, tirs, loteries, mini-scooter)	44 €	31 €
3^{ème} catégorie :		
- Au mètre linéaire tarif minimum petits manèges maximum 6 mètres linéaires par 2,5 m largeur (barques, poney, pêche aux canards)	25 €	18 €
- Plus de 6 mètres linéaires et maximum 10 mètres linéaires et une largeur 2,5 maximum	36 €	25 €
- Prix supérieur à 10 mètres linéaires et par m ²	1,70 €/m ²	1,20 €/m ²

Pour améliorer l'organisation des fêtes foraines sur la Commune et permettre un meilleur suivi des règlements effectués par chaque forain installé, il est proposé un règlement d'occupation lors des fêtes foraines selon la période. (hiver et été).

Monsieur le Maire propose au Conseil :

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 034-213400880-20250620-D2025_46-DE

S²LOW

- d'approuver ces tarifs ;
- d'approuver le règlement d'occupation lors des fêtes foraines joint à la présente délibération ;
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles et nécessaires

LE CONSEIL :

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.